



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 28 JUILLET 2016

L'AFL ACCUEILLE 14 NOUVEAUX MEMBRES DONT LA 1ERE COLLECTIVITE D'OUTRE-MER

L'Agence France Locale vient de clôturer sa 10^e augmentation de capital et accueille 14 nouveaux membres, parmi lesquels Saint-Pierre-et-Miquelon, première collectivité des Outre-mer à rejoindre l'Agence.

« Nous sommes fiers du symbole que représente l'adhésion à l'Agence de la première collectivité des Outre-mer, a déclaré Yves Millardet, Président du Directoire de l'Agence France Locale. La situation de ces collectivités est particulièrement compliquée car les prêteurs traditionnels imposent souvent des marges significativement supérieures à celles des collectivités métropolitaines. L'Agence France Locale, dont le modèle impose un traitement équitable de l'ensemble des collectivités françaises en fonction du risque, quelles que soient leur taille et leur localisation, en fait naturellement un partenaire financier pertinent. »

« Les tensions ressenties sur le secteur bancaire classique, privant de fait de financement un certain nombre de projets importants, ont amené certains élus à chercher une manière de contourner ces difficultés en imaginant une réponse innovante, a ajouté Stéphane Artano, Président de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. La création de cette agence est donc une réponse tout à fait adaptée au financement dynamique de certains projets de collectivités. »

Cet emprunt complètera le financement de deux des principaux dossiers pilotés par la collectivité au titre de son schéma de développement stratégique : la construction de deux ferries, « facteur de désenclavement de l'Archipel » et celle d'un câble numérique sous-marin, qui permettra au territoire de pouvoir bénéficier en 2017 du très haut débit.

Outre cette première collectivité des Outre-mer, l'Agence France Locale a accueilli 13 autres membres aux profils typologiques et géographiques variés :

- En Grand est, la commune de Richardménil (Meurthe et Moselle)
- En Auvergne-Rhône-Alpes, les communes de Sainte-Euphémie (Ain), Saint-Just-d'Ardèche et Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), Boën-sur-Lignon (Loire) et la Communauté d'agglomération d'Annemasse (Haute Savoie)
- Dans les Hauts-de-France, la commune de Genech (Nord)
- En Centre-Val de Loire, la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (Loiret)
- En Nouvelle Aquitaine, la commune de Peyrignac (Dordogne)



Par et pour
les collectivités

- En Bourgogne-France-Comté, les communes (Côte d'Or) de Collonges-lès-Premières et de Grosbois-en-Montagne, qui devient la plus petite collectivité membre de l'AFL avec moins de 100 habitants
- En Normandie, la commune de La Feuillie (Seine Maritime)
- En Ile-de-France, la commune de Bernay-Vilbert (Seine et Marne)

A l'issue de cette dixième augmentation de capital, l'Agence France Locale compte 161 membres, et son capital social atteint 115,24 millions d'euros.



Saint-Pierre-et-Miquelon – Crédit photo : © Chantal Briand

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale est un nouveau modèle de banque créé en 2013 par et pour les collectivités pour simplifier l'emprunt. Réponse alternative à la question du financement des collectivités, l'Agence France Locale est un établissement de crédit qui œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale. L'AFL-ST a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle redistribue aux collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.
- Plus d'information sur www.agence-france-locale.fr